

Sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches »

Animation 2015 – 1^{er} novembre 2015 / 31 mai 2016 « Réunions d'informations pour les élus »

Mardi 23 février 2016 à la mairie de Larroque à 18h30, Mercredi 24 février 2016 à la mairie de Cazals à 18h30, Jeudi 25 février 2016 à 18h30 à la mairie de Lavaurette à 18h30.

RELEVE de CONCLUSION	
Participants	Mardi 23 février 2016 à la mairie de Larroque 81: - Mairie de Larroque : Bernard AUDARD Maire, Régine MOULIADE, Aline LAPEYRE, Gérard CHASSAGNAT, Francine GAILLARD, Mickaël VIATGE, - Mairie de Penne : Paul Doumerc Conseillère municipale, - Conseil départemental 81 : Isabelle CALVIERE Chef de service Biodiversité, - CPIE Quercy-Garonne : Nathalie GROSBORNE Directrice Mercredi 24 février 2016 à la mairie de Cazals 82 : 7 - Mairie de Cazals : Max HERVIOU Maire, Chantal LASSEIGNE Adjointe au maire, Georges ESPINOSA Adjoint au maire, - Mairie de Penne : Sylvie BESSE Conseillère municipale, - Mairie de Saint Antonin Noble Val : Denis FERTE Adjoint, - PETR MQ : Bertille DANIEL Chargée de mission Environnement Urbanisme, - CPIE Quercy-Garonne : Nathalie GROSBORNE Directrice. Jeudi 25 février 2016 à 18h30 à la mairie de Lavaurette 82 : - Mairie de Lavaurette : Nils PASSEDAT Maire, Mme ZAMBONI adjointe et vice- présidente du site Natura 2000 de Gaussou, Mme Danièle VAUCOULEUR Conseillère municipale.
Excusés	 - CPIE Quercy-Garonne: Nathalie GROSBORNE Directrice - Conseil régional Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon: Mme DELGA Présidente, - Conseil départemental de Tarn-et-Garonne: Monsieur ASTRUC Président et Jérôme COLLIE chargé de mission Direction de l'environnement - Mairie de Puylaroque: Maire - Mairie de Saint Antonin Noble Val: Gérard AGAM Maire
Diffusion du compte-rendu	Invités de la réunion : communes dans le périmètre de ces sites Natura 2000 et leurs EPCI (Communauté de communes, Syndicat intercommunal Cérou-Vère), PETR du Vignoble Gaillacois, PETR Albigeois et Bastides, Conseils Départementaux 82 et 81, Conseil Régional PETR Pays Midi-Quercy : Bertille DANIEL et Philippe DARBOIS DDT 82 : Gilles LEBLANC Opérateurs de l'animation 2015 : Claire HERMET Chambre agriculture 81 et Frédéric NERI Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) MP

Le CPIE Quercy Garonne a organisé et animé 3 réunions :

Pour le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

- Mardi 23 février 2016 à 18h30 à la mairie de Larroque,
- Mercredi 24 février 2016 à 18h30 à la mairie de Cazals.

Pour le site « Causse de Gaussou et sites proches » :

- Jeudi 25 février 2016 à 18h30 à la mairie de Lavaurette.



Ces réunions avaient pour objet d'apporter une information sur les sites Natura 2000 en Midi-Quercy, notamment sur les 2 sites animés par le PETR du Pays Midi-Quercy: présentation des sites, du réseau Natura 2000, des actions réalisées au cours de la période 2008-2014. Une information a également été donnée sur l'animation de ces sites au-delà du 31 mai 2016 (évolution de la structure porteuse maître d'ouvrage de l'animation de ces sites, informations pour les structures souhaitant éventuellement présenter leur candidature).

1 - L'organisation

Ces réunions ont été organisées par le CPIE Quercy-Garonne, structure opératrice intervenant pour le compte du Pays Midi-Quercy, dans le cadre de l'animation 2015 des Documents d'objectifs de ces sites.

Le travail a été réalisé en collaboration avec la chargée de mission Urbanisme Environnement du PETR et toutes les étapes validées ensemble, puis avec l'accord des élus du bureau du PETR du Pays MQ :

- proposition et choix des lieux,
- courrier d'invitation. Le PETR l'a envoyé aux destinataires mentionnés en page 1.
- diaporama de présentation pour les réunions.

Ces réunions ont été animées par le CPIE QG, un relevé de conclusion a été rédigé. Le diaporama a été envoyé à tous les participants.

2 - La participation

17 personnes dont 15 élus ont participé à ces 3 réunions d'informations.

Mardi 23 février 2016 à Larroque 81 : 8 personnes Mercredi 24 février 2016 à Cazals 82 : 6 personnes Jeudi 25 février 2016 à 18h30 à Lavaurette 82 : 3 personnes

3 - Les principales remarques /questions posées et propositions :

Volet agricole:

- Le pâturage est l'action primordiale pour l'entretien des espaces.
- Une évaluation de la qualité des milieux naturels et des actions agricoles engagées depuis 6 ans seraient nécessaires, pour vérifier l'impact des pratiques agricoles.

Site de Gorges de l'Aveyron:

Dans le cadre de l'animation 2016, d'autres contrats pourraient être conclus sur ce site (contacts en cours par la chambre d'agriculture 81).

- 1 contrat en 2016 a été évoqué sur la commune de Larroque.
- La réunion organisée par la Chambre d'Agriculture 81 à Vaour (Cadre ZPS Grésigne) a été intéressante pour les agriculteurs et leur a fourni des informations stabilisées.
- Le Conseil départemental 81 peut apporter son aide également aux agriculteurs et pour les actions sportives de pleine nature par la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)

Site de Gaussou:

- 1 renouvellement de contrat en 2016 est en prévision
- Association foncière pastorale : à réfléchir si elle serait adaptée.



Volet réglementaire :

Site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » :

- PLU et Natura 2000 : des explications ont été demandés sur l'intégration des Natura 2000 dans les documents d'urbanisme. Il a été précisé que ces aspects étaient pris en compte dans l'état des lieux.
- Périmètre : il a été demandé si des extensions du site pouvaient être envisagées, par exemple sur Cazals.

Site de Gaussou:

- Périmètre : il pourrait être étendu à d'autres zones de Lavaurette.
- Est-il possible qu'un agriculteur retourne des prairies environ 10 hectares, pour faire des céréales et avoir de la paille ? Est-ce légal en site Natura 2000 ? Sur le site Natura 2000 « site Gaussou et sites proches... » sont considérés comme prairies sensibles, seuls les landes et parcours, avec interdiction de destruction. Toutefois, le cas posé doit être étudié plus précisément, afin de vérifier le type de prairies, pour apporter une réponse adapté au territoire et à l'exploitation agricole.

Volet sensibilisation / communication:

- Site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » :
 - L'organisation de randonnée découverte à Cazals, nuit de la Chauve-souris ou autres en 2016 et 2017.
 - La réédition du guide du Sentier Lou finot à Saint Antonin. Celui-ci vient à expiration. La commune de Saint Antonin demande qui aurait les documents originaux pour le rééditer. Information complémentaire suite à la réunion : le PETR et le CPIE QG ont recherché les documents originaux, qui étaient détenus par l'ADASEA. Le PETR a contacté la chambre d'agriculture 82 sur ce sujet, toutefois les documents source n'ont pu être trouvés à ce jour.
- Site « Causse de Gaussou et sites proches »:
 - L'organisation de randonnée découverte du site en juin / juillet 2016 et 2017 à Lavaurette sur la flore de Gaussou et rencontre avec un agriculteur en contrat N2000.
 - La création d'un sentier pédagogique sur Gaussou voir Saint Symphorien.

Structure porteuse de l'animation à partir de fin mai 2016 :

Sur les 3 réunions, les participants ont trouvé qu'il serait dommageable pour les agriculteurs et les habitants, que cette action s'arrête, même si le Pays Midi-Quercy ne sera plus, à partir du 31 mai 2016, la structure porteuse de l'animation des Documents d'objectifs de ces sites. Il faut que cette animation se poursuive.

Lors des réunions, il a été précisé que, effectivement, de par les dispositions définies dans le code de l'environnement, l'animation des sites Natura 2000 est amenée à se poursuivre dans le temps, même si la structure porteuse de cette animation n'est plus la même (cf. rappel ci-après).



Rappel: lors de la prochaine réunion des comités de pilotage de ces sites, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés seront invités à désigner parmi eux un nouveau président (ou le cas échéant, un président pour chacun de ces sites) ainsi qu'une autre collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre de l'un ou l'autre de ces documents d'objectifs. A défaut d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités candidat, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 concerné (ou des comités de pilotage Natura 2000 concernés) ainsi que l'animation nécessaire à la mise en œuvre du Document d'objectifs, ou des Documents d'objectifs de ce(s) site(s), seront assurées par l'autorité administrative, c'està-dire les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

Au jour de la rédaction du présent compte-rendu, selon les informations dont disposent le PETR du Pays MQ et le CPIE QG, il n'y a pas de structure candidate qui a été identifiée pour l'animation de ces sites au-delà du 31 mai 2016 parmi les collectivités territoriales et leurs groupements

Autres:

Ancienne carrière - commune de St Antonin (Stand de tir) : à l'entrée en haut à gauche d'anciens matériels risquent de tomber. L'UNICEM avait proposé de financer l'enlèvement de ce matériel, devenant dangereux.

4 - Conclusion

Ces réunions ont permis de mieux faire connaître les 2 sites Natura 2000 et les actions engagées depuis 6 ans. Les élus présents étaient très intéressés.

Elles ont également contribué à préparer la réunion des comités de pilotage de ces sites qui se tiendra le 5 avril 2016, entre autres par les propositions émises par les participants et par le point réalisé sur l'évolution de la structure porteuse de l'animation des DOCOB de ces sites à partir du 31 mai 2016. Ce point fait suite au courrier d'information diffusé par le PETR sur ce sujet, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, au mois de février 2016.

A Caylus, le 15 mars 2016

Nathalie GROSBORNE Directrice du CPIE Quercy-Garonne